

Keleier

an "Ti-Kear"



48^{ème} année

PLOURIN

N° 51

Mardi

21 Décembre 2021



/ MAIRIE – AGENCE POSTALE /

Les bureaux seront fermés les **Vendredis 24 et 31 Décembre**, l'après-midi.



/ NAISSANCE /

N° 15 – Yaël KERBOUL, fils de Jordan KERBOUL et de Jessica LE BORGNE, domiciliés à « Pont Arnou » à PLOURIN, né à BREST (Finistère) le 11 Décembre 2021.

/ CYBERESPACE /

Horaires d'ouverture : Semaine impaire : ouverture du lundi au vendredi. Semaine paire : ouverture du lundi après-midi au samedi midi. Le matin de 9h à 12h. L'après-midi de 13h30 à 18h. - Postes tous occupés le mercredi matin et le jeudi après-midi jusqu'à 16h.

Fermé les vendredis 24 et 31 Décembre et les lundis 27 Décembre et 03 Janvier. 02 98 04 37 44 cyber@plourin.fr

/ BIBLIOTHÈQUE /

La bibliothèque est fermée pendant la période de Noël du **Samedi 18 Décembre à 12h au Mardi 4 Janvier à 16h30.**

/ PETITE REINE PLOURINOISE /

Mardi 29 Décembre – 13H30 : rando : Cyclo - VTT – Marche.

/ AVIS DIVERS /

MAIRIE- AGENCE POSTALE : Bureaux ouverts tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 11h 30. Mairie : 02 98 04 31 57. Agence Postale : 02 98 04 31 50. Site : www.plourin.fr Courriel : accueil@mairie-plourin.fr

RECENSEMENT - JOURNÉE DU CITOYEN : Il est rappelé que les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire révolu. Apporter le Livret de Famille.

PAROISSE : **Horaires** : **Vendredi 24 Décembre** : **Veillées de Noël** à 18H00 à Ploudalmézeau et St-Renan -18H30 à Plouarzel – 19H à Portsall, Landunvez, Le Conquet – 21H à Saint-Renan. **Samedi 25 Décembre** à 10H30 : **Messes de Noël** à Plouguin, St-Renan, Porspoder, Plougonvelin, Trézien **Dimanche 26 Décembre** à 10h30 : Messes à Ploudalmézeau, St-Renan, Ploumoguier, Landunvez, Plougonvelin.

Confessions individuelles : **Mercredi 22 Décembre** de 10h à 11h30 : église de Porspoder - **Jeudi 23 Décembre** de 10h à 11h30 : église de Plougonvelin de 16h à 17h : église de St-Renan - **Vendredi 24 Décembre** de 10h à 11h15 : église de St-Renan

FLO'DÉLICES : **Nouveau à PLOURIN – PÂTISSERIE SNACKING.** Venez découvrir mes produits sucrés et salés du mardi au samedi de 9h à 13h et de 15h30 à 19h (19h30 les vendredi et samedi) et le dimanche de 9h à 13h. Gâteaux sur commande disponibles à la boutique ou par téléphone (02 21 74 93 16). La carte des fêtes de fin d'année sera bientôt visible à la boutique et sur le Facebook de Flodelices.

CABINET INFIRMIER : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

A.T. TAXI : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

PENSION CANINE & FÉLINE - PLOURIN : Vente de croquettes et accessoires. Renseignements 06 20 69 43 64. Domaine de Kerdusval.

DISTRI CLUB MÉDICAL - PLOURIN : ZA de Keryar - plourin@districlubmedical.com - Tél. 02 98 45 28 40 – Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h30 et le samedi matin sur RDV. Location et vente de matériel médical (particuliers et professionnels).

STAGES DE NATATION ENFANTS : La Piscine Vitalium propose des stages de natation pendant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 5 ans. Pendant une semaine du lundi au vendredi, en petit groupe, votre enfant participera à des activités aquatiques par thème et par niveau, pour être en sécurité dans et au bord de l'eau ! Au 83 Avenue de Portsall Ploudalmézeau - 07 62 83 59 70 -vitaliumpiscine.com

/ PETITES ANNONCES /

* FERME DU LAOUEN : Maraîcher BIO, propose ses produits tous les mardis, de 17h30 à 19h à « Kérizaouen » à PLOURIN - 06 84 78 11 15.

* LA CAVE de GILLES : nouveau vin blanc de Bourgogne issu d'un cépage Sauvignon... venez le découvrir sur rendez-vous à Kerarc'hant Vras, le weekend ou le soir après 18h. Dégustation gratuite. Renseignements au 06.85.10.86.85. Page @lacavedgilles. A très bientôt.

/ MEMENTO /

- * **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.
- * **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04
- * **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68
- * **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides-soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.
- * **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81 * **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68. * **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65
- * **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69
- * **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14h à 17h : 02 98 48 10 48
- * **Presse locale** : **Ouest France** : Marie-Christine Pellen - 06 81 77 14 85 ou 02 98 48 78 54 - mcpellen.of@orange.fr

Le Télégramme : Laurent Charbonnier – 06 26 65 36 56 – l.charbonnier.letelegramme@gmail.com

COMMUNIQUÉS DE LA CCPI - Services communautaires : 02 98 84 28 65

Maison de l'Emploi : Offres d'emploi à consulter sur : <https://www.pays-iroise.bzh/services-population/maison-de-l-emploi> et <https://www.facebook.com/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute/>. **Contact : 02 98 32 47 80** ou maison.emploi@ccpi.bzh .

Déchets : 3^{ème} défi famille presque zéro déchet – Participez au casting ! Participez au nouveau défi famille presque zéro déchet. Les foyers sélectionnés seront accompagnés pour tenter de réduire leurs déchets grâce à un programme d'ateliers et de conseils gratuits. Top départ pour une aventure de 7 mois en mars 2022. Sceptiques, intéressés ou simplement curieux, prêts à vous lancer ou besoin d'en savoir plus ? Contactez le service Déchets au 02 98 32 37 83 ou dechets@ccpi.bzh . Dossier de candidature sur pays-iroise.bzh.

12^{ème} Trophées de l'Entreprise : Initiatives et dynamisme des entreprises locales. Vous dirigez une entreprise sur le Pays d'Iroise, tentez votre chance ! Ouvert à tous les professionnels installés sur le territoire. Informations et candidatures sur www.celia-entreprises.fr.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Pays d'Iroise : Une OPAH est mise en place afin d'accompagner les ménages aux ressources modestes dans leur projet d'amélioration de leur logement (rénovation énergétique, adaptation à une situation de handicap ou de perte d'autonomie). **Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ?** Contactez SOLIHA, l'organisme missionné par la Communauté de communes pour animer cette opération : www.soliha-finistere.fr / nouvelle demande, 02 98 95 99 58, ou contact@soliha-finistere.fr.

Référencement des hébergements touristiques du Pays d'Iroise : Vous êtes propriétaire d'un meublé ou de chambres d'hôtes ? Contactez Pauline ou Adeline à l'Office de tourisme Iroise Bretagne au 02 98 89 55 04 / hebergement@iroise-bretagne.bzh. Vous bénéficiez ainsi de conseils et d'une diffusion sur le site Internet www.iroise-bretagne.bzh/se-loger ainsi que sur le guide des hébergements.

Déchets – Le casse-tête du tri à Noël ! A Noël, c'est l'overdose de déchets mal triés dans les poubelles. Nul doute que vous songerez cette année à des cadeaux éco-responsables. Et si le premier geste était de réduire ses déchets et de mieux les trier ? Chiche ? Le service déchets vous donne quelques bonnes pratiques : **Pour les cadeaux**, pensez au fait maison, aux produits locaux et à la seconde main : les recycleries regorgent de trésors à petits prix (Un peu d'R et Emmaüs à Brest...). **Emballage cadeaux** : adieu le papier, vive les jolis furoshikis réalisés avec des bouts de tissus : réutilisable et original !

Côté réveillon : les déchets de poissons, crustacés, coquillages peuvent être compostés (écrasez les carapaces et coquilles dures au marteau). A enfouir à l'intérieur du tas pour une décomposition rapide et sans odeurs. Le retour à la mer est aussi une solution.

Côté piles, optez pour les rechargeables et jetez vos piles et batteries usagées dans les poubelles dédiées en magasin ou en déchèterie mais jamais dans les bacs jaunes, cela provoque des départs de feu au centre de tri qui engendrent la dégradation des installations et l'intoxication des trieurs !

Tous les emballages (et que les emballages !) et les papiers (hors hygiène) peuvent être déposés bien vidés, en vrac, sans sac et bien séparés par matières dans les poubelles jaunes. En cas de doutes, **rendez-vous sur le site ou l'application Guide du tri !** Les équipes de collecte vous disent merci pour ces bons gestes qui facilitent le travail de tous. Joyeuses fêtes ! Infos sur www.pays-iroise.bzh et 02 98 84 41 13

Collecte des déchets : Modifications :

A partir du 1^{er} janvier 2022, la semaine de collecte des déchets pour les habitants de Plourin, **collectés le mercredi**, va changer : - Les ordures ménagères seront collectées les mercredis des semaines impaires - Les déchets recyclables seront collectés les mercredis des semaines paires

Attention, exceptionnellement, le **mercredi 05 janvier 2022**, les habitants de Plourin, collectés le mercredi, sortiront leur **bac jaune** et le **jeudi 06 janvier**, les habitants de Plourin, collectés le mercredi, sortiront leur **bac bleu**.

Le mercredi 12 janvier, les habitants de Plourin, collectés le mercredi, sortiront leur poubelle jaune.

Le mercredi 19 janvier, les habitants de Plourin, collectés le mercredi, sortiront leur poubelle bleue.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la semaine de collecte des déchets pour les habitants de Plourin, **collectés le lundi**, va changer : - Les ordures ménagères seront collectées les lundis des semaines impaires - Les déchets recyclables seront collectés les lundis des semaines paires

Pour éviter un trop long délai du bac des recyclables (jaune), exceptionnellement, le **lundi 03 janvier 2022**, les habitants de **Plourin, collectés le lundi**, sont invités à sortir **leur bac jaune et leur bac bleu**.

Le lundi 10 janvier, les habitants de Plourin, collectés le lundi, sortiront leur poubelle jaune.

Le lundi 17 janvier, les habitants de Plourin, collectés le lundi, sortiront leur poubelle bleue.

Plus d'informations auprès de Pays d'Iroise Communauté au 02 98 32 22 86 ou sur pays-iroise.bzh.

Les calendriers de collecte 2022 sont en ligne sur le site internet de Pays d'Iroise Communauté : <https://www.pays-iroise.bzh/environnement-eau-dechets/dechets/805-collecte-om-tri-cs>

Atelier compostage-paillage : Un atelier compostage paillage est proposé le 12 janvier à Porspoder de 10h à 12h. Vous apprendrez à composter en composteur, en tas et à vaincre vos réticences pour vous lancer ou relancer... et fabriquer votre paillage maison. Inscription gratuite mais obligatoire : dechets@ccpi.bzh ou au 02 98 32 37 83. L'adresse du jardin sera communiquée après l'inscription.

Phare Saint-Mathieu à Noël : **Visite du phare** : Tous les jours pendant les vacances scolaires, sauf le 25/12 & le 1^{er}/01 de 14h à 17h30 (dernière montée à 17h – suivant les conditions météorologiques). Tarifs : 3,50€ (+ de 12 ans), 1,50€ (de 6 à 11 ans), gratuit (- de 6 ans). Exposition d'EXPOTEM sur La Cordelière en libre accès. **Nuit du phare Saint-Mathieu** : Admirez le ballet lumineux des phares de la Mer d'Iroise à 37 mètres de haut, une expérience inoubliable et magique ! Le 26/12 à partir de 18h30 (Report éventuel au 27/12 en cas de mauvaises conditions météorologiques). Sur réservation. Tarifs : 7 € (+ de 12 ans), 3 € (3 à 11 ans).

Renseignements et réservations : 02 98 89 00 17 ou phare.saint-mathieu@ccpi.bzh.

Promenades en calèche pour découvrir le site de la pointe Saint-Mathieu : Le 26/12 de 14h à 17h30, durée 30mn. Tarifs : 5€ (+ de 12 ans), 2,5€ (de 3 à 11 ans), gratuit (- de 3 ans). Renseignements et réservations : 06 89 94 29 19 ou contact@roulottes-iroise.com .



**NOUS VOUS SOUHAITONS
DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DECEMBRE 2021

Le jeudi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Marie-Odile COURAND qui a donné pouvoir à Antoine COROLLEUR, de Arnaud SANJOSE qui a donné pouvoir à Antoine COROLLEUR, Bernard JAOUEN qui a donné pouvoir à Catherine LE JEUNE, Patrick GELEBART qui a donné pouvoir à Hervé FALC'HON, Mathieu CALVEZ qui a donné pouvoir à Christian RIOU.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions législatives relatives au Covid permettent de donner 2 pouvoirs à un autre membre du Conseil.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Présentation par ENGIE-GREEN du projet de renouvellement des éoliennes sur le parc de Kerinizan.

Les représentants – Marine GAGNAIRE et JérémY DRUMMOND - de la société ENGIE-GREEN qui exploite le site actuel éolien de Kerinizan présentent le projet de renouvellement des éoliennes qui consistera à installer 3 éoliennes sur le site actuel et à déconstruire les 4 éoliennes actuelles. Ces 4 éoliennes ont été mises en service en 2005. Le nouveau parc pourrait l'être en 2025 selon les délais prévisionnels de la procédure administrative et les délais de réalisation.

La puissance actuelle du parc est de 3,4 MW avec une production en moyenne de 6 500 000 kwh soit l'équivalent de la consommation de 3 000 personnes.

Les études vont consister à mesurer le vent afin de simuler la production électrique pour les prochaines années. Un pylône sera prochainement édifié (Mars – Avril 2022) à proximité du site mais suffisamment éloigné des éoliennes actuelles à cause des perturbations que celles-ci pourraient induire dans l'évaluation du potentiel éolien. Ce mât serait posé du côté est de la RD 168 entre Kérounaval Bihan et Kerinizan Goz.

D'autres études paysagères, patrimoniales, acoustiques et écologiques seront également menées avant les demandes d'autorisation.

La hauteur des machines ne pourra excéder 100 ml haut de pales avec une hauteur de rotor à 65 ml. (Hauteur des éoliennes actuelles haut de pôle 81 ml et rotor : 52 ml).

Les nouvelles machines auront une puissance unitaire de 2,3 MW soit pour le parc 6,9 MW contre 3,4 MW actuellement, soit l'équivalent de la consommation de 7 200 personnes.

Compte tenu des dispositions législatives actuelles, un certain nombre de retombées fiscales permettrait à la commune de bénéficier de 20 % de l'IFER soit 11 000 €/an environ auxquels se rajoute une convention d'utilisation du domaine public pour le chemin de l'ordre de 6 900 €/an soit environ 20 000 €/an.

En terme de planning, les études d'impact se dérouleraient de façon à permettre un dépôt de permis de construire pour la fin 2022, l'instruction administrative 1^{er} semestre 2023, préparation du chantier, démantèlement et construction 2024-2025 et mise en service à suivre en 2026.

La concertation sera menée via une plaquette d'information pour la pose du mât de mesure, au besoin une permanence en Mairie ou sur le site, des avis dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, etc. Cette concertation sera menée avant le dépôt du permis de construire.

Après avoir répondu à toutes des demandes des conseillers et saluant les explications très claires au sujet de ce renouvellement du parc, les conseillers approuvent la démarche engagée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du chemin communal d'accès entre la RD 168 et le futur site d'implantation des éoliennes.

FINANCES : Décision modificative. Monsieur le Maire présente le projet d'ajustement budgétaire à hauteur de 12 000 € consistant à prévoir en dépenses : autres matières et fournitures : + 12 000 € compensées en recettes par des remboursements sur rémunérations du personnel de + 12 000 €.

Accord unanime.

Accord unanime pour autoriser la commune à mandater des dépenses en investissement avant vote du Budget 2022 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021.

Tarifs communaux : Accord unanime pour garder les mêmes tarifs qu'en 2021 pour les différents services proposés aux habitants à l'exception d'une augmentation du tarif des concessions (5 €/2m²/10 ans) qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années soit : 10 ans : 2 m² : 50 € - 4m² : 100 € - 6 m² : 150 € - 30 ans : 2 m² : 150 € - 4 m² : 300 € - 6 m² : 450 €.

Loyers des commerces : Monsieur le Maire propose la reconduction des tarifs des loyers des locaux commerciaux selon l'indice prévus dans les baux mais, compte tenu de la situation très difficile de ces commerces qui sont pourtant nécessaires au service de la population propose de reconduire les exonérations de ces loyers pour toute l'année 2022 et d'étendre cette exonération au nouveau commerce de pâtisserie au-delà de l'exonération de 6 mois destinée à favoriser le démarrage de cette activité.

Accord unanime

Régime indemnitaire et RIFSEEP : Monsieur le Maire propose de reconduire et de prévoir au budget 2022 une somme de 3 000 € identique à celle votée pour 2021. Accord unanime.

Délibération d'autorisation de passage en domaine privé communal pour des circuits de randonnée communautaires. A la demande de la CCPI qui gère les chemins de randonnée sur son territoire et afin de régulariser des passages qui n'ont pas été contractualisés par des conventions, il est demandé aux communes d'autoriser Mr Le Maire à signer des conventions pour autoriser l'utilisation des chemins privés communaux de son territoire. La commune de PLOURIN est très peu concernée sauf quelques linéaires à l'ouest de la commune et entre la commune de Landunvez et Plourin.
Accord unanime.

Convention association Jeunes du Four : Accord unanime pour reconduire la convention avec l'Association Jeunes du Four pour les 3 prochaines années 2022 à 2024.

Demande de DETR : Accord unanime pour solliciter la subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 pour les travaux de réhabilitation thermique - remplacement de la chaudière fuel – isolation du bâtiment – réhabilitation des sanitaires et des douches, etc. du bâtiment associatif qui abrite les associations communales.

Pacte FINISTÈRE 2030 : autorisation de solliciter la subvention pour 2022 dont l'objet sera précisé à la suite des réunions qui se déroulent dans le département.

SDEF : Accord unanime pour donner pouvoir à l'adjoint aux travaux pour signer la convention entre la commune et le SDEF pour les travaux d'éclairage public dans le lotissement du Krugell : coût du projet : 21 047,77 € - subvention SDEF : 2 625 € soit une participation communale de 18 422,44 €.
A ce sujet, Monsieur le Maire précise qu'il envisage de faire réaliser les travaux de finition de la voirie, paysagers et d'éclairage public pour la fin du second trimestre selon les avancements des dernières constructions (il reste 1 non commencé mais dont le permis de construire est en cours).

Accord unanime pour fixer le loyer de l'ex-maison Léaustic à 650 €. L'avancement des travaux devrait permettre une mise en location en février ou mars au plus tard.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h15.